



## Attestation de Qualification

### **HEINRICH JUNGEBLODT GMBH et CO.KG**

*dont le siège social est situé : Belecker Landstrabe 19  
59581 WARSTEIN  
qui est enregistrée sous le n° de Siren : E10 908 570*

présente l'état de qualification suivant pour réaliser pour le compte  
d'Electricité de France - Direction Production Ingénierie  
des prestations dans les systèmes de qualification ci-dessous :

Outillage et consommable  
Bien, Qualifié jusqu'au 06/05/2012

*Cette qualification est valable pour tous les établissements et les sous-domaines  
d'activités définis en annexe. Les conditions de cette qualification sont précisées  
dans le document joint à la présente attestation*

*Délivrée le 06/05/2009 à Noisy-le-Grand par Pascal MAUGEY*

Directeur  
De l'Unité Technique Opérationnelle

**Pascal MAUGEY**



## Conditions de la qualification

**La qualification peut être retirée, à tout moment, dans les cas suivants :**

- ↳ les critères d'aptitude ne sont plus respectés,
- ↳ le retour d'expérience suite à l'exécution d'un marché n'est pas jugé satisfaisant.

**Elle est réexaminée chaque année en fonction des résultats de l'évaluation annuelle des prestations.**

**L'entreprise qualifiée doit communiquer, dans les plus brefs délais, à son instance de qualification, toute modification relative à son identification, son actionnariat, son organisation et ses activités.**

**Elle doit faire parvenir annuellement, à son instance de qualification :**

- une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation du pays concerné,
- une attestation sur l'honneur certifiant pour les cinq dernières années, l'absence de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L.8251-1, L.8231-1 et L.18241-1 du code du travail.
- un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, communément appelé "extrait K bis", datant de moins de trois mois à la date d'envoi,
- une attestation annuelle de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) concernant le dernier exercice clos, pour le siège social et chaque établissement couvert par la qualification, \*
- une attestation annuelle du Centre des Impôts/Taxes (document N° 3666 volets 1,2 et 3) concernant le dernier exercice clos, \*
- une attestation d'assurance en responsabilité civile encourue en cas de dommage corporel ou matériel causé à un tiers, précisant le montant couvert, pour l'exercice en cours,
- l'organigramme financier en vigueur,
- le bilan social sur la dernière année s'il existe,
- les rapports d'activité ou de gestion du dernier exercice clos,
- les rapports de commissaires aux comptes (si exigés par la loi) du dernier exercice clos,
- les procès verbaux d'assemblées générales des actionnaires du dernier exercice clos,
- les liasses fiscales complètes (bilan, compte de résultat et quinze annexes) du dernier exercice clos.

\* Les attestations de l'URSSAF et du Centre des Impôts et Taxes peuvent être remplacées par un unique document, intitulé "Etat annuel des certificats (fiscaux et sociaux) reçus", délivré par le Trésorier Payeur Général (document DC 7 CERFA N° 30-3691)



Annexe délivrée le 06/05/2009  
 Attestation de Qualification  
 HEINRICH JUNGEBLODT GMBH et CO.KG

N° SIREN E10 908 570

Système de qualification	Nature d'activité	Domaine d'activité	Sous-domaine d'activité	Référentiel qualité concerné	Réserves	Etat	Date de validité	Etablissements concernés (N°SIRET)
Outillage et consommable	Bien	Consommable	Boulonnerie	ISO 9001 (version 2000) SGAQ.2004/04 domaine conventionnel SGAQ.2004/04 domaine IPS	non	Q	06/05/2012	E1090857099999